

Syndicat Mixte pour l'Aménagement
du Bassin de la Bouzanne

Rapport d'activités 2023



Le mot du Président

Mesdames, Messieurs,

Les cours d'eau du bassin versant de la Bouzanne souffrent des conséquences du changement climatique ; la sécheresse traversée en 2023 en a été un nouvel exemple. La préservation et la restauration des cours d'eau demeurent des enjeux primordiaux pour notre territoire. Les travaux de renaturation améliorent la qualité et la quantité d'eau contenue et transportée par les rivières, amoindrissent les impacts délétères des sécheresses et pérennisent ainsi la vie aquatique. Après le retrait de l'arrêté préfectoral qui autorisait nos premiers travaux, le SMABB aspire toujours à mener à bien les actions de restauration des cours d'eau du territoire. Un nouveau dossier a été déposé auprès de l'administration de façon à reprendre les chantiers à l'automne 2024.

Mesdames, Messieurs, veuillez croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



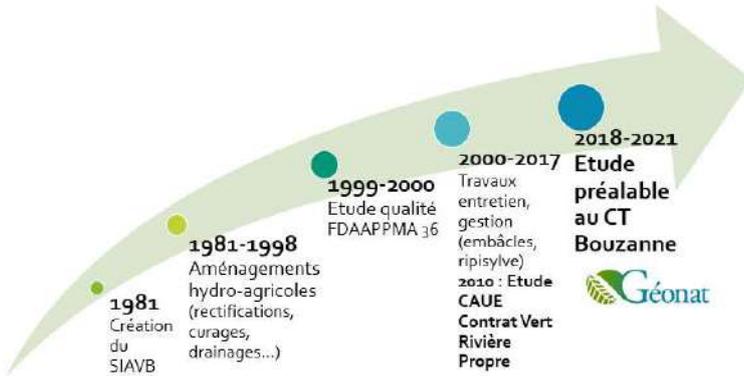
**Michel
FOISEL**

Président du
SMABB
CDC Val de
Bouzanne,
commune de
Fougerolles

1. Quelques notions sur les missions du SMABB

1.1. Historique et évolution du territoire

En 1981 est créé le « Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Bouzanne » (SIABV). Ce syndicat entreprend la réalisation de nombreux **travaux hydrauliques** visant à favoriser l'évacuation de l'eau pendant les crues, au niveau des moulins de la Bouzanne aval essentiellement. Parallèlement, des travaux du même type se font sur l'amont du territoire pour éviter les débordements sur les prairies riveraines et favoriser une réorganisation agricole. Entre 1995 et 2000 l'accent est mis sur la **qualité physico-chimique** des rivières, puis sur l'**entretien de la végétation** bordant les cours d'eau. Dès 2000, la qualité de l'habitat des rivières prend une place importante dans la gestion de l'eau, une réglementation se met en place sur la **restauration des milieux aquatiques**, pour retrouver un bon état écologique garantissant une vie aquatique et une eau de qualité (apports de granulats, reméandrage, ...). Suite aux effets du changement climatique particulièrement visibles depuis 2018, l'**hydrologie des cours d'eau** devient l'un des principaux enjeux des programmes de restauration de cours d'eau.



2022 – 2026
CONTRAT TERRITORIAL CT BOUZANNE

I : 2022-2023
II : 2024-2026



Evolution des activités du syndicat de la Bouzanne de sa création en 1981 à aujourd'hui

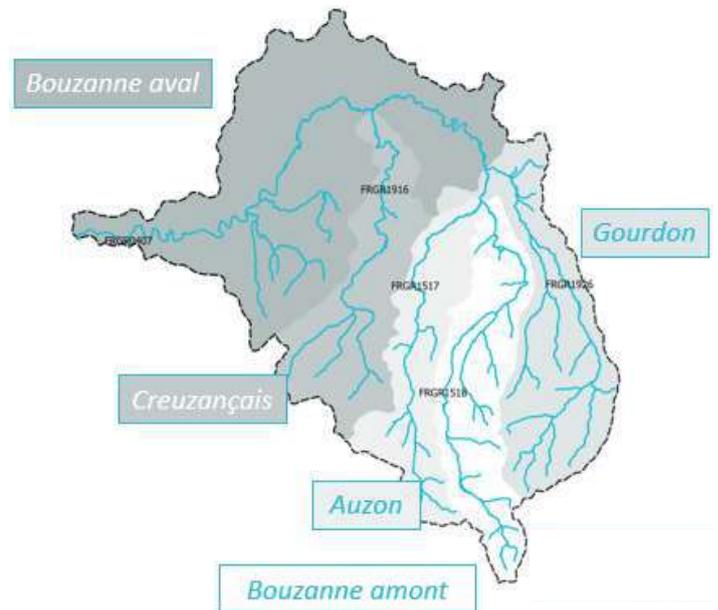
1.2. Le rôle du SMABB aujourd'hui

Le SMABB est un syndicat de rivière. Syndicat Mixte, il rassemble plusieurs ECPI (Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération) et exerce pour elles la **compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)**. A travers cette compétence, le SMABB assure une mission d'intérêt général. L'eau, bien commun, doit être gérée et protégée.

Le SMABB est un acteur local qui accompagne les riverains sur les volets technique et réglementaire. Aussi il s'est donné pour mission d'entreprendre des **travaux de restauration des cours d'eau**. Ces actions sont mobilisées grâce aux fonds publics collectés par la structure GEMAPI. Elles constituent le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Bouzanne**, programme pluriannuel convenu avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, avec l'appui des services de l'Etat et des acteurs du territoire.

Les travaux menés concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires d'atteinte du bon état écologique pour toutes les masses d'eau nationales et européennes (Directive Cadre sur l'Eau, 2000).

Une programmation de cinq ans 2022-2026 puis **une nouvelle programmation de trois ans 2024-2026 a été établie**. Les premiers travaux portent sur le Gourdon, en état écologique moyen.



2. Organisation et fonctionnement du SMABB

2.1. Structuration du SMABB

Le SMABB est composé depuis le 1^{er} janvier 2019 de 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui lui ont transféré leurs compétences GEMAPI : la Communauté de Communes Val de Bouzanne, la Communauté de Communes Eguzon Argenton, Vallée de la Creuse, la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

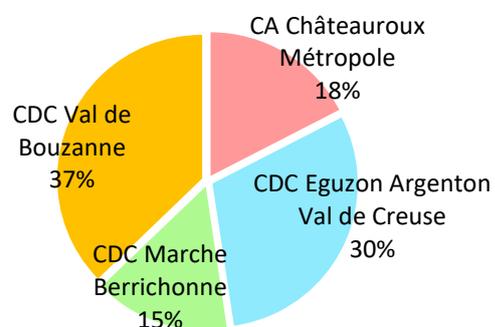
Les intercommunalités membres participent au budget du SMABB. Le taux de participation de chaque EPCI dépend :

- de la population présente sur le bassin versant dans chaque intercommunalité
- du rapport entre la surface du bassin versant occupé par l'EPCI et la surface totale du bassin versant de la Bouzanne

Cela s'appelle la « clé de répartition » du SMABB, elle s'applique au budget de fonctionnement. En investissement, les cotisations varient chaque année selon les travaux prévus sur chaque communauté de communes.



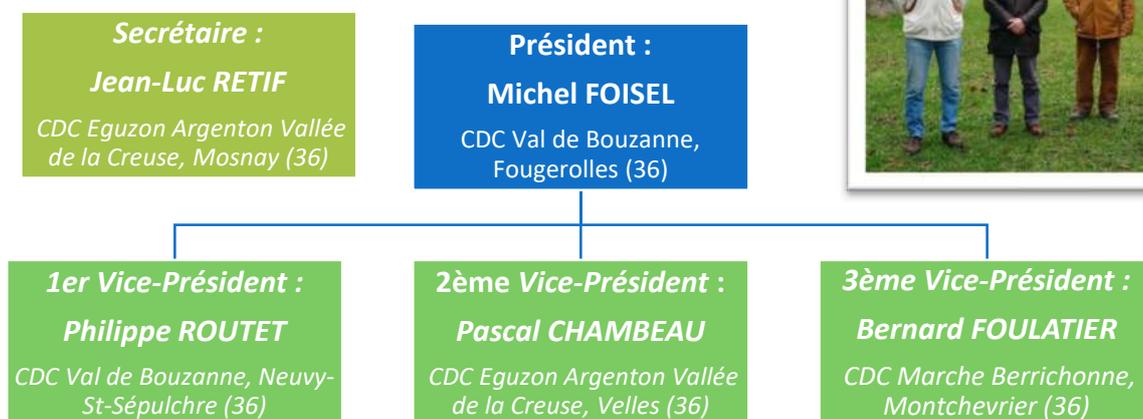
Cotisations des EPCI membres du SMABB pour 2023 (fonctionnement)



2.2. Composition du Comité Syndical

Le comité syndical se compose de 24 délégués intercommunautaires titulaires et 12 délégués suppléants élus le 9 octobre 2020. Ils représentent les intercommunalités et prennent part aux décisions du Syndicat. Il dispose d'un bureau composé d'un Président, de trois Vice-Présidents et d'un Secrétaire.

Bureau du SMABB le 12 janvier 2021 à Fougerolles



Ci-après la liste exhaustive des délégués du SMABB :



8 titulaires :
 Philippe BAZIN
 Francis DAVIER
 Eric DESMET
 Michel FOISEL
 Didier GUENIN
 Aimé MONJOIN
 Barbara NICOLAS
 Philippe ROUTET

4 suppléants :
 Marie-Annick BEAUFRERE
 Denis DESCOUX
 Jean-Claude DUPLESSIS
 Philippe VIAUD

8 titulaires :
 Claudette BALLEREAU
 Jean-Yves BAUDAT
 Patrick BRANGIER
 Pascal CHAMBEAU
 Thierry DESAIX
 Jean-Claude GABILLAUD
 Jean-Luc RETIF
 David RODRIGUEZ

4 suppléants :
 Bruno CHARTIER,
 Claude DAUZIER
 Dominique DROUEN
 Jean-Pierre NANDILLON

4 titulaires :
 Pascal COURTAUD
 Bernard FOULATIER
 Philippe MAUGRION
 Bruno SIMON

2 suppléants :
 Philippe ALLELY
 Béatrice BARNOLE

4 titulaires :
 Maxime AMBLARD
 Marc DESCOURRAUX
 Jean PINIER
 André STROUPPE

2 suppléants :
 Christian BOUQUET
 Nathalie JAMET

2.3. La vie syndicale de l'année 2023

Comité Syndical n°1
Le 23 janvier 2023 à TENDU
 Réunion de bureau préalable le 12 janvier 2023 à VELLES

Ordre du jour :

- Débat d'orientations budgétaires
- Bilan des activités 2022
- Présentation des projets de travaux 2023
- Délégation de pouvoir
- Renouvellement des ordres de mission : chargée de mission rivières, secrétaire-comptable et bureau
- Présentation de l'étude zone d'expansion de crues et prévention des inondations

Comité Syndical n°2
Le 28 mars 2023 à FOUGEROLLES
 Réunion de bureau préalable le 21 mars 2023 à VELLES

Ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Participation des EPCI-FP
- Vote du budget primitif 2023 (par chapitre)
- Accueil d'un stagiaire de l'enseignement supérieur
- Protection sociale complémentaire
- Avenant au Contrat Territorial Creuse et Affluents : bassin versant de l'Anglin

Comité Syndical n°3

Le 20 juin 2023 à MAILLET

Réunion de bureau préalable le 13 juin 2023 à
VELLES

Ordre du jour :

- Travaux de restauration écologique du Creuzançais – Année 2 du CTMA Bouzanne 2022-2023 : Attribution du marché à procédure adaptée
- Avenant n°3 au Contrat Territorial Creuse et affluents ; bassin de la Claise
- Protection sociale complémentaire :
 - o Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » proposée par le groupement des CDG 18, 36, 28 et 41.
 - o Adhésion à la convention de participation « Santé » proposée par le groupement des CDG 18, 36, 28 et 41.
- Avenant au contrat de travail de la secrétaire-comptable
- Présentation de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat du bassin de la Creuse

Comité Syndical n°4

Le 07 septembre 2023
à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Réunion de bureau préalable le 7 septembre 2023
à NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Ordre du jour :

- Demande de subvention FEDER 2023-2025
- Marché à procédure adaptée pour les travaux de restauration écologique du Creuzançais – Année 2 du CTMA Bouzanne 2022-2023
- Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024
- Ressources humaines :
 - o Protection sociale complémentaire
 - o Instauration du télétravail
 - o Diminution du temps de travail de la secrétaire-comptable
 - o Instauration des heures complémentaires

Comité Syndical n°5

Le 09 novembre 2023 à BUXIERES-D'AILLAC

Réunion de bureau préalable le 9 novembre 2023 à BUXIERES-
D'AILLAC

Ordre du jour :

- Adoption de la programmation technique et financière du 2^{ème} volet du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Bouzanne 2024-2026 (bilan à mi-parcours)
- Ressources humaines :
 - o Renouvellement du poste de chargé.e de mission rivières
 - o Contrat de travail d'accroissement temporaire d'activité (tuilage)
 - o Régularisation comptable d'opérations antérieures pour l'état de l'inventaire

2.4. L'équipe de l'année 2023

L'équipe du SMABB au cours de l'année 2023 a été la suivante :



Perrine BOIREAULT-VADNAL

Une chargée de mission rivières (1 ETP)

- Animation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques : concertation, avant-projets de travaux, suivi de chantier, encadrement d'études de conception
- Communication et sensibilisation
- Conseil aux riverains et veille réglementaire
- Coordination et gestion financière

Perrine BOIREAULT-VADNAL

Chargée de mission rivières

06 50 68 76 46

milieux-aquatiques@smabb-bouzanne.fr

Une secrétaire-comptable (0,5 puis 0,3 ETP)

- Gestion administrative
- Gestion comptable
- Appui à la gestion financière
- Communication
- Veille juridique

Allison DORANGEON

Secrétaire-comptable

02 46 86 97 73

secretariat@smabb-bouzanne.fr



Allison DORANGEON

En 2023 le SMABB a également accueilli un stagiaire, Mathieu PERRICHON, étudiant en deuxième année de BUT Génie Biologique à l'Institut Universitaire de Technologie de Tours.

2.5. Nos locaux

Le siège du SMABB se situe au 2 rue des anciens combattants, 36 330 VELLES. Le SMABB occupe ce local depuis décembre 2021. Nos locaux permettent un accès aux personnes à mobilité réduite.

Ils sont ouverts au public les mardis de 9h à 12h et de 14h à 16h et les jeudis de 9h à 12h. Le SMABB est joignable au 02 46 86 97 73 et par mail à l'adresse contact@smabb-bouzanne.fr.



Le local du SMABB à VELLES

3. CTMA : des travaux en rivière

L'année 2023 était principalement consacrée à deux projets : la réalisation des travaux sur le Gourdon à TRANZAULT et SAINT-DENIS-DE-JOUHET qui n'avaient pas pu être réalisés en 2022 -le délai étant trop court pour les entreprises- et la concertation et la réalisation des projets de travaux portant sur le Creuzançais sur les communes de BOUESSE et ARTHON. Ces projets correspondaient aux deux premières années de travaux du CTMA Bouzanne 2022-2026. La concertation s'est donc tenue avec les riverains du Creuzançais, ces travaux ont été dimensionnés et préparés, grâce au soutien technique de la cellule ASTER du Conseil Départemental de l'Indre (Assistance et Suivi des Travaux en Rivière).

Aussi, le SMABB a fait réaliser des inventaires botaniques et faunistiques à l'association Indre Nature en juin 2023 afin d'identifier les espèces protégées et patrimoniales présentes sur le milieu et d'éviter les impacts sur ces espèces.

Des mesures de qualité physico-chimique et biologique sur les secteurs de travaux du CTMA ont été réalisés par l'entreprise Eurofins en mai 2023 à TRANZAULT et BOUESSE.



Perrine BOIREAULT-VADNAL mesure les hauteurs de fond et d'eau sur le Creuzançais à BOUESSE le 24 février 2023

Suite à une évolution de la loi sur l'eau, l'autorisation de travaux du SMABB délivrée par l'administration le 14 avril 2022 a été retirée par arrêté préfectoral du 11 août 2023. Le SMABB a dû suspendre les travaux prévus sur le Gourdon et annuler les travaux prévus sur le Creuzançais.



Le bureau d'études Eurofins fait des prélèvements de micro-organismes sur le Creuzançais à BOUESSE le 22 mai 2023

Un nouveau dossier a été élaboré pour proposer une contraction du programme 2022-2026 sur les trois prochaines années 2024-2026. Le montant total des actions du CTMA Bouzanne est de 814 688 €. Il comprend 3080 ml de recharge granulométrique, dont les actions prévues et préparées sur le Gourdon et le Creuzançais, et le rétablissement de la continuité écologique sur 9 ouvrages (hors liste 2). Des actions de retrait de décharge sauvage en bord de cours d'eau et de traitement de foyers d'espèces exotiques envahissantes sont également prévues.



L'équipe d'Indre Nature prospecte le Creuzançais à ARTHON le 31 mai 2023

4. Etudes et connaissance

4.1. Continuité écologique du plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre

Quel est le problème ?

Le plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre est constitué par un barrage déversoir de 3,50m de haut qui interrompt la rivière Bouzanne, jusque-là en 1ère catégorie piscicole. Le déversoir en béton retient tous les sédiments qui arrivent par la Bouzanne. Les poissons comme la truite fario, historiquement caractéristique du secteur, ne peuvent pas franchir cet obstacle pour aller jusqu'à ses zones de fraies à l'amont. Chaque été depuis 2019, le plan d'eau se réchauffe fortement, des microalgues (dites « cyanobactéries ») s'enrichissent des nutriments présents dans les sédiments et prolifèrent, à tel point que les normes de qualité étant dépassées, des arrêtés municipaux sont régulièrement pris à cette période pour interdire la baignade des animaux et la pêche. Les effets du changement climatique accentuent ces phénomènes : réchauffement de l'eau, dégradation de la qualité de l'eau, pertes d'eau par évaporation, prolifération de cyanobactéries... Les conséquences sur la rivière Bouzanne sont catastrophiques...

Conçu pour la baignade, construit en 1985, la qualité de l'eau a rapidement été un problème... Fermé à la baignade d'abord quelques mois, puis chaque année, la baignade a été définitivement interdite sur le plan d'eau par arrêté préfectoral en 1990.



Avec l'assistance du SMABB, une étude a été conduite par un bureau d'études spécialisé, IRH ingénieur conseil.



IRH ingénieur conseil prélève les vases du plan d'eau le 17 janvier 2023.

Un nouveau diagnostic a été établi et a mis en

avant les mêmes conclusions que celles avancées par le passé.

Seule une infrastructure très coûteuse pourrait permettre de maintenir un plan d'eau en dérivation de la rivière, mais elle demanderait un entretien rigoureux et la rivière n'aurait pas la capacité de remplir complètement la retenue en été. Seule l'option de l'effacement du plan d'eau et de l'aménagement d'une rivière sinueuse à la place du plan d'eau actuel serait pertinente, à la fois techniquement et économiquement.

Pour aider le conseil municipal à comprendre les tenants et les aboutissants d'un tel projet, la Mairie et le SMABB ont coorganisé une journée de sensibilisation et d'échanges sur la renaturation de plan d'eau en juin 2023 pour les élus. Ils ont pu prendre en considération le retour d'expérience de l'équipe municipale de Peyrelevade en Corrèze qui a entrepris un projet similaire en renaturant ainsi la Vienne.

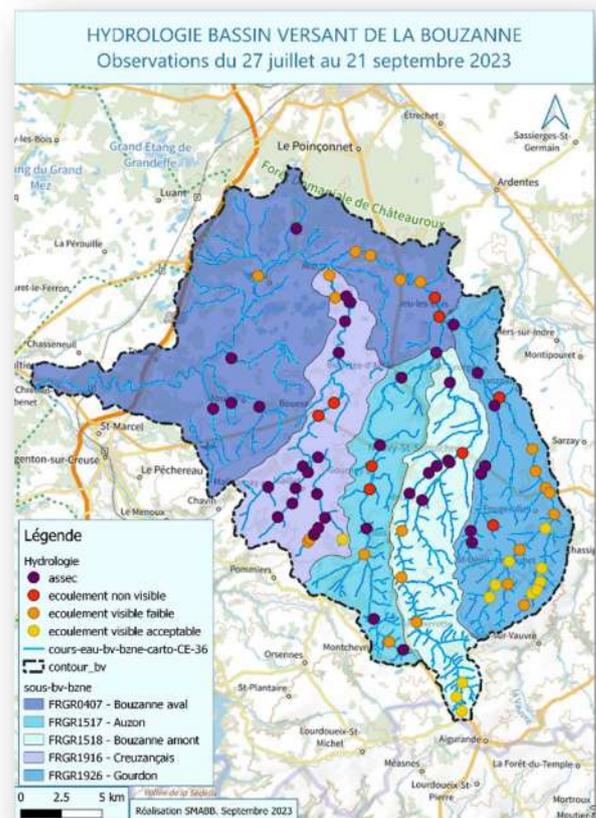


Les élus et élues de Neuvy-Saint-Sépulchre partagent leurs impressions avec le Maire de Peyrelevade Pierre COUTAUD le 14 juin 2023.

4.2. Connaissance du territoire et des cours d'eau

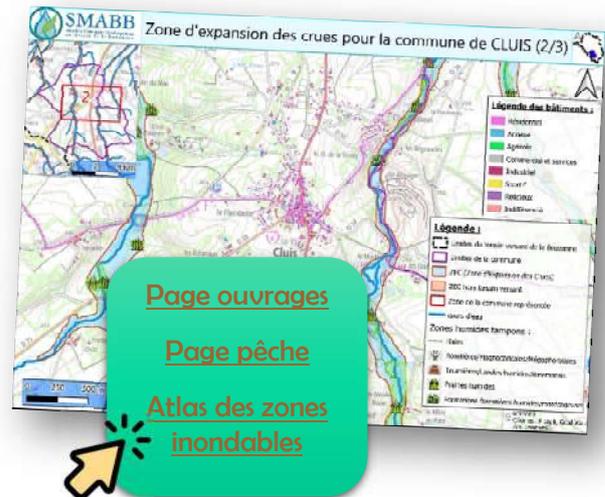
Grâce au travail de synthèse réalisé au printemps par Mathieu PERRICHON, le protocole Enquête d'eau visant à qualifier l'état de sécheresse des cours d'eau chaque mois a été réalisé en 2023. Ce protocole est mené en synergie avec la cellule ASTER du département de l'Indre et les autres syndicats de rivière du département. De plus un bilan des écoulements des rivières et ruisseaux a été entrepris par la chargée de mission tout au long de l'été pour qualifier au mieux l'état de sécheresse et les fragilités des cours d'eau par secteur.

En été 2023 toute la partie médiane du bassin versant a connu des assècs et des ruptures d'écoulement. Néanmoins les zones de sources et les résurgences d'eau de la Bouzanne aval ont manifestement permis de maintenir en eau les secteurs amont et aval du bassin versant (secteurs peu recalibrés par le passé).



5. Communication et sensibilisation

- Un atlas cartographique présentant les zones inondables du bassin versant a été réalisé par Mathieu PERRICHON et a été mis en ligne sur le site internet du SMABB. Il sera diffusé à chaque commune au cours de l'année 2024.
- Plusieurs pages web du site internet ont été complétées, apportant des informations aux riverains et aux internautes sur l'usage pêche et sur la gestion des ouvrages.



© Tempo_zoboc

6. Le bilan financier de l'année 2023

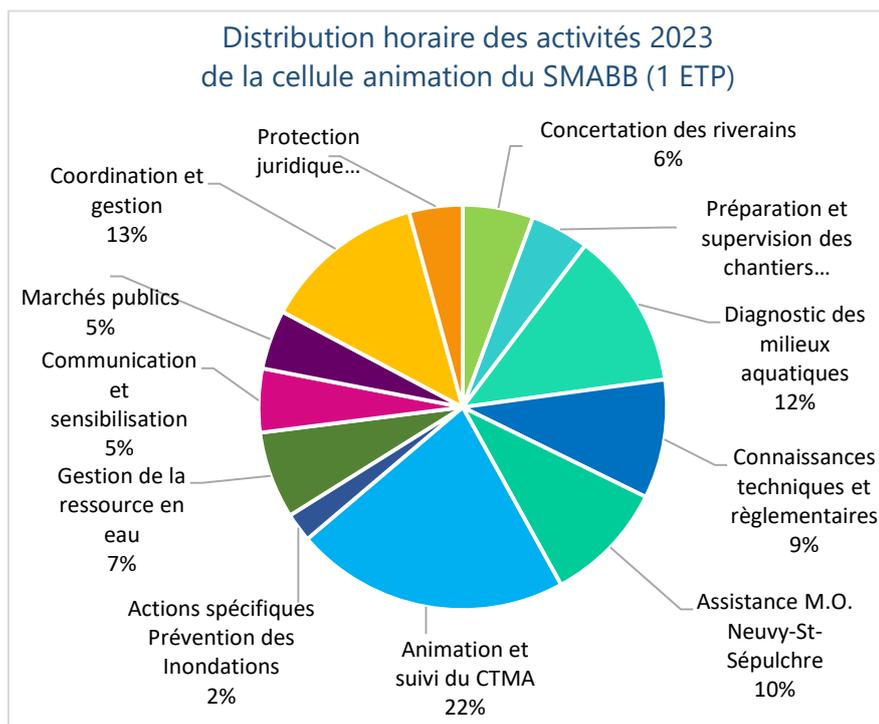
FONCTIONNEMENT				
Catégorie	n° chap.	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes	74	Dotations et participations	148 286,92 €	81 908,24 €
	75	Autres produits divers de gestion courante	10,00 €	2,78 €
	76	Produits financiers	0,00 €	2,54 €
	Total des recettes réelles		148 296,92 €	81 913,56 €
	002	Report excédentaire en fonctionnement	30 882,75 €	30 882,75 €
	Total des recettes d'ordre		30 882,75 €	30 882,75 €
	Restes à réaliser 2022 reportés en 2023		925,00 €	
	Restes à réaliser 2023 reportés en 2024			-
	Total		180 104,67 €	112 796,31 €
	Dépenses	011	Charges à caractère général	47 350,00 €
012		Charges de personnel et frais assimilés	58 342,00 €	54 701,25 €
65		Charges de gestion courante	9 670,00 €	8 585,58 €
66		Charges financières	150,00 €	147,91 €
022		Dépenses imprévues	3 000,00 €	- €
Total des dépenses réelles		118 512,00 €	82 078,90 €	
023		Virement section investissement	57 342,25 €	-
042		Amortissements	2 132,42 €	2 132,42 €
Total des dépenses d'ordre		59 474,67 €	2 132,42 €	
Restes à réaliser 2022 reportés en 2023		2 118,00 €		
Restes à réaliser 2023 reportés en 2024			-	
Total		180 104,67 €	84 211,32 €	
				Résultat de clôture
				28 584,99 €

INVESTISSEMENT				
Catégorie	n° chap.	Chapitre	Budget 2023	Réalisations 2023
Recettes	13	Subventions d'investissement	231 120,00 €	- €
	10	Dotation, fond divers et réserves	300,00 €	584,32 €
	Total des recettes réelles		206 000,00 €	584,32 €
	021	Virement section fonctionnement	57 342,25 €	-
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	111 562,34 €	111 562,34 €
	041	Opérations patrimoniales	635 111,71 €	437 954,11 €
	001	Excédent d'investissement	62 243,43 €	-
	4582	Opérations d'équipement pour compte de tiers	34 731,89 €	- €
	Total des recettes d'ordre		900 991,62 €	611 759,88 €
	Restes à réaliser 2022 reportés en 2023		66 140,00 €	
	Restes à réaliser 2023 reportés en 2024			-
	Total		1 198 251,62 €	612 344,20 €
Dépenses	20	Immobilisations incorporelles	29 500,00 €	17 362,98 €
	21	Immobilisations corporelles	18 000,00 €	5 099,03 €
	23	Immobilisations en cours	223 000,00 €	- €
	16	Emprunts et dettes assimilées	15 600,00 €	15 425,82 €
	020	Dépenses imprévues	4 494,67 €	- €
	Total des dépenses réelles		290 594,67 €	37 994,54 €
	041	Opérations patrimoniales	635 111,71 €	437 954,11 €
	Total des dépenses d'ordre		635 111,71 €	437 954,11 €
	Restes à réaliser 2022 reportés en 2023		237 813,35 €	
	Restes à réaliser 2023 reportés en 2024			99 515,28 €
Total		1 198 251,62 €	475 948,65 €	
				Résultat de clotûre :
				136 395,55 €

7. Objectifs

7.1. Répartition des missions pour la cellule animation

La cellule animation du SMABB se compose d'un poste de chargé.e de mission rivières à temps plein. Les missions de la chargée de mission rivières sont diversifiées. Voici ci-dessous une représentation de la répartition des activités menées en 2023. On peut apporter les observations suivantes :



- **L'animation du contrat territorial** a constitué la principale partie du temps de travail de la chargée de mission rivières (22%). Ce volet comprend surtout la réadaptation du programme d'actions 2024-2026 du CTMA Bouzanne, le bilan à mi-parcours co-construit avec le SMABCAC dans le cadre du CT Creuse et Affluents et une partie de la rédaction du dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation loi sur l'eau.

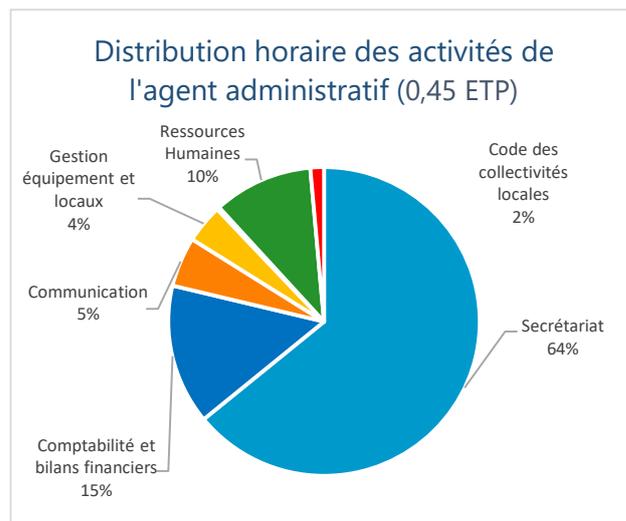
- Une part importante du temps de travail a porté sur le **diagnostic des milieux aquatiques** (12%). Cela a englobé plusieurs travaux :

et protégées présentes sur les sites de projet de travaux, l'accompagnement de la réalisation des suivis de qualité avant-travaux pour les deux premières années du CTMA, l'évaluation des écoulements dans le cadre du protocole En Quête d'Eau ainsi que la qualification de linéaires de cours d'eau présentant une absence de ripisylve, dans la perspective de monter un programme de plantation de ripisylve sur les têtes du bassin versant de la Bouzanne.

- Le **projet de continuité écologique du plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre** a mobilisé une part conséquente du temps de travail de la chargée de mission (10%), avec l'accompagnement de l'étude avant-projet et l'animation des réunions associées.
- Suite au recrutement de la secrétaire-comptable en 2022, la part du travail pour la gestion administrative a encore baissé, passant de 33% en 2021, à 16% en 2023 puis à 13% en 2023.

Voici ci-contre une représentation des activités de la secrétaire comptable pour l'année 2023 :

Le temps de travail de la secrétaire-comptable a été réduit de 17h30 hebdomadaires à 10h30 à partir du 1^{er} octobre 2023. Les missions de secrétariat ont occupé la majeure partie du temps de travail de la secrétaire comptable (64 %). Le suivi comptable et financier représente 15 % du temps de travail. La mise à jour du site Internet, les relations avec la Préfecture, le Centre de Gestion ainsi que la gestion des équipements et des contrats complètent les activités de la secrétaire-comptable.



7.2. Les projets de l'année 2024

Le CTMA Bouzanne 2024-2026 doit passer par une nouvelle phase d'instruction par la Direction Départementale des Territoires. Le SMABB a souhaité sécuriser la procédure avec une enquête publique en proposant à l'administration une instruction selon le régime d'autorisation. Les travaux du Gourdon pourront normalement reprendre en septembre 2024.

Le Président du SMABB,
 Syndicat Mixte pour l'Aménagement
 du Bassin de la Bouzanne,
Monsieur Michel FOISEL,



M. FOISEL



La Bouzanne asséchée à Jeu-Les-Bois,
le 11 septembre 2023

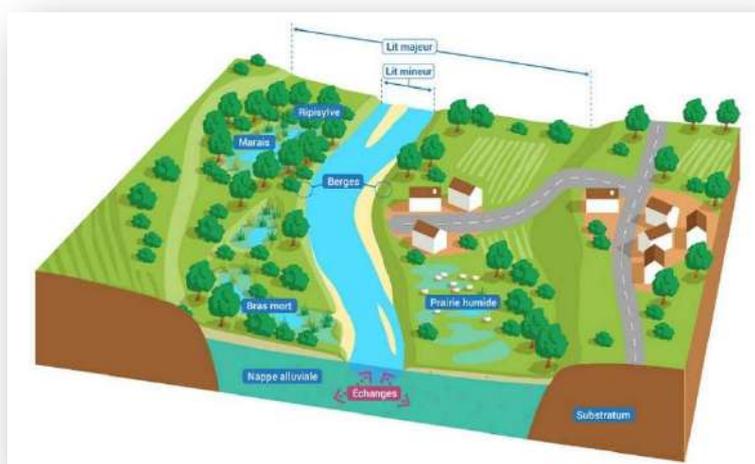


Schéma du fonctionnement naturel d'une rivière.
www.eaufrance.fr